NOTE D INFORMATION POUR LE PRET DE MATERIEL

Aux associations

Mesdames et Messieurs, Responsables associatifs,

* Afin que nous ayons le temps de traiter votre demande, nous vous demandons de nous faire parvenir votre demande minimum **30 jours** avant la date de votre manifestation.
* Les demandes seront honorées par ordre d’arrivée.
* Veillez à remplir entièrement et précisément vos demandes.
* Vous recevrez un accusé de réception de votre demande, et une confirmation de prêt de matériel après validation de la mairie de Villefranche de Lauragais, dont vous nous accuserez réception.
* Nous prendrons contact avec vous pour fixer un rendez-vous. Un représentant de votre association devra être présent, afin de vérifier la conformité de la demande, **lors de la livraison et de la reprise,** du matériel. Dans le cas contraire, aucune réclamation ne sera prise en compte, ultérieurement.
* Un chèque de caution vous sera demandé avec le dépôt du dossier de demande de prêt de matériel d’un montant de 500 €, à l’ordre du trésor public. Le service technique conservera votre chèque de dépôt jusqu’à la fin de la manifestation. Vous récupérerez ce chèque ou nous le détruirons selon vos recommandations, après vérification de l’état du matériel lors de la reprise. S’il s’avère que du matériel est manquant ou abimé, nécessitant son remplacement, une facture vous sera adressée. En fonction des pertes, le service finance procèdera à un réajustement par rapport au montant du chèque de caution.
* En cas de perte ou de matériel abimé, nécessitant son remplacement, un remboursement vous sera demandé sut le barème suivant :
* Table pliante : 70€/unité/ttc
* Chaise : 20€/unité/ttc
* Plateau bois : 15,50€/unité/ttc
* Tréteaux : 10€/unité/ttc
* Autres : à définir selon matériel.
* Il est demandé aux associations de restituer le matériel propre et ranger comme il leur a été livré.
* Assurez-vous d’avoir fait vos demandes Autorisation d’Occupation Temporaire (AOT) auprès de la mairie en cas de manifestations en extérieur. Vous trouverez le formulaire en mairie ou sur le site. Pour vos déclarations pour l’organisation de « vide greniers », vous trouverez tous les renseignements sur ce lien <http://vosdroits.service-public.fr/associations/F1813.xhtml> .

**Le formulaire de demande de prêt de matériel est à votre disposition :**

* Sur le site de la mairie, à télécharger, rubrique :

⮱Formalités administratives

⮱Associations

⮱Demande de prêt de matériel.

* En format papier, à retirer :
* Aux ateliers municipaux, 11 avenue François Mitterrand

: du lundi au jeudi de 8h /12h et de 13h30 / 17h30 et le vendredi matin de 8h /12h

* + A la mairie, place Gambetta
  + Sur simple demande par mail à « secretariat.technique@mairie-villefranchedelauragais.fr »

**Le formulaire et le chèque de caution sont à déposer UNIQUEMENT :**

* Aux ateliers municipaux, 11 av François Mitterrand.

**En cas d’urgence**, **pendant vos manifestations et en dehors des heures d’ouvertures de la mairie et pendant le week-end** un numéro est à votre disposition : 06 81 82 75 49.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez joindre le secrétariat des ateliers municipaux au 05.61.54.88.22 ou : secretariat.technique@mairie-villefranchedelauragais.fr.

Services Techniques-11 avenue François Mitterrand 31290 Villefranche de Lauragais

Secrétariat : 05.61.54.88.22

secretariat.technique@mairie-villefranchedelauragais.fr